

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

**AMENDEMENT**

N ° CL353

présenté par

Mme Youssouffa, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani,  
M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Huwart, M. Lenormand, M. Mathiasin,  
M. Mazaury, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Serva, M. Viry et M. Warsmann

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 92, insérer l'alinéa suivant :

« L'État s'engage à nommer un préfet maritime rattaché à Mayotte. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Mayotte se situe à 70km d'Anjouan, principal acteur des ingérences étrangères qui visent le 101e département. Il est urgent de faire respecter la frontière entre la France et l'Union des Comores.

L'instrumentalisation croissante des flux migratoires est un axe capital pour comprendre la situation à Mayotte. Il s'agit d'une menace hybride reconnue par l'OTAN et l'Union européenne car les migrations sont de plus en plus utilisées comme un levier.

La nomination d'un préfet maritime permettrait de coordonner l'action de l'Etat en mer à Mayotte. Cet amendement s'inscrit dans cette volonté.